

République Française



COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DU PAYS DE CRUSEILLES

LE 23 JANVIER 2024

Le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles, dûment convoqué le mercredi 17 janvier 2024, s'est réuni dans la salle consulaire de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles – 268, route du Suet - 74350 CRUSEILLES, sous la présidence de M. Xavier BRAND, Président

Etaient présents ou représentés :

Commune d'Allonzier la Caille

Mme Claire MEGARD, Mme Catherine SGRAZZUTTI, Mme Cécilia HORCKMANS

Commune d'Andilly

M. Vincent HUMBERT

Commune de Cercier

M. Patrice PRIMAULT *procuration*

Commune de Cernex

M. Vincent TISSOT

Commune de Copponex

M. Julian MARTINEZ *procuration*, Mme Geneviève NIER

Commune de Cruseilles

Mme Sylvie MERMILLOD, M. Claude ANTONIELLO, M. Bernard DESBIOLLES, M. Jean PALLUD, Mme Sonia EICHLER, Mme Chrystel BUFFARD, M. Jérôme JONFAL, M. Nathan JACQUET, Mme Valérie PERAY

Commune de Cuvat

Mme Julie MONTCOUQUIOL, M. Philippe CLERJON

Commune du Sappey

M. Pierre GAL

Commune de Menthonnex en Bornes

M. Guy DEMOLIS, Mme Nathalie HENRY

Commune de Saint-Blaise

Mme Christine MEGEVAND

Commune de Villy le Bouveret

M. Jean-Marc BOUCHET

Commune de Villy le Pelloux

Mme Charlotte BOETTNER

Commune de Vovray-en-Bornes

M. Xavier BRAND

Quorum : nombre total de délégués en exercice 28 ; présents ou représentés : 26 Absents : 2

Secrétaire de séance : M. Jean-Marc BOUCHET

Date d'affichage :

25 JAN. 2024

OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF À L'ACQUISITION D'UN CAMION DE COLLECTE DES ORDURES MÉNAGÈRES

Envoyé en préfecture le 24/01/2024

Reçu en préfecture le 24/01/2024

Publié le

25 JAN. 2024

S'LOW

ID : 074-247400112-20240123-D_2024_04-DE

2024-04 – COMMANDE PUBLIQUE/ AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF A L'ACQUISITION D'UN CAMION DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

AUTORISATION DE SIGNATURE DU MARCHÉ PUBLIC RELATIF A L'ACQUISITION D'UN CAMION DE COLLECTE DES ORDURES MENAGERES

Vu l'exposé de M. Claude Antoniello, Vice-Président en charge des déchets

Vu le Code de la commande publique, notamment ses articles L.2124-1 et suivants et R.2124-1 et suivants

Vu la délibération n°2020-63 du Conseil communautaire en date du 30 juillet 2020

Vu les procès-verbaux de la Commission d'Appel d'Offres réunie en date du 12 octobre 2023 et 5 décembre 2023

Monsieur le Président expose qu'en date du 28 août 2023, une consultation en procédure formalisée a été lancée en vue de l'acquisition d'un camion de collecte d'ordures ménagères de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles.

Cette première consultation a toutefois été déclarée sans suite par la Commission d'appel d'offres en date du 12 octobre 2023 pour insuffisance de concurrence. En effet, seulement une offre pour chaque lot a été reçue et était par ailleurs supérieure à l'estimation initiale du marché.

Une seconde consultation a donc été relancée en date du 23 octobre 2023.

L'avis de publicité a été publié sur le profil acheteur de la CCPC, sur le Dauphiné Libéré, au Bulletin Officiel des Annonces de Marchés Publics (BOAMP) ainsi qu'au Journal Officiel de l'Union Européenne (JOUE).

Le marché public comprend deux lots avec trois variantes respectives :

N° du lot	Désignation du lot
Lot 1	Fourniture d'un châssis poids lourd d'un PTAC de 32 Tonnes Variante obligatoire n°1 : contrat d'entretien sur deux ans Variante obligatoire n°2 : garantie contractuelle d'une année supplémentaire par rapport à l'offre de base, soit 3 ans au total Variante obligatoire n°3 : offre de reprise du camion grue actuel de la CCPC
Lot 2	Fourniture et montage d'une benne à ordures ménagères et d'une grue sur le châssis d'un PTAC 32 tonnes Variante obligatoire n°1 : contrat de maintenance de la benne et de la grue ainsi que les équipements accessoires sur deux ans Variante obligatoire n°2 : garantie contractuelle d'une année supplémentaire par rapport à l'offre de base, soit 3 ans au total Variante facultative n°3 : offre de location d'un camion-grue pendant le temps du livraison du camion commandé

Trois plis ont été remis dans le délai limite de réception des offres fixé au 24 novembre 2023, à 12h00 ; qu'une seule offre pour le lot n°2 a été jugée irrégulière par la Commission d'Appel d'Offres car elle ne comprenait pas les documents exigés dans le dossier de consultation.

Après avoir procédé à l'analyse des offres au regard des critères d'attribution prévus dans le règlement de consultation, la Commission d'Appel d'Offres, qui s'est réunie en date du 5 décembre 2023, a décidé d'attribuer le lot n°1 à l'entreprise SCANIA RHONE ALPES (69970 CHAPONNAY) pour un montant de 132 080,00 € HT correspondant à l'offre de base ainsi qu'aux variantes n°1, n°2 et n°3.

Cette dernière a également décidé d'attribuer le lot n°2 à l'entreprise FAUN ENVIRONNEMENT (07500 GUILHERAND-GRANGES) pour un montant de 257 648,00 € HT correspondant à l'offre de base ainsi qu'aux variantes n°1 et n°2.

Monsieur le Président invite le Conseil à se prononcer sur la suite à donner à cette consultation.

**Le Conseil Communautaire
de la Communauté de Communes du Pays de Cruseilles,
entendu l'exposé du Président, après en avoir délibéré, à l'unanimité**

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le lot n°1 du marché public de fourniture d'un camion de collecte d'ordures ménagères avec l'entreprise SCANIA (69970 CHAPONNAY) pour un montant de 132 080,00 € HT correspondant à l'offre de base ainsi qu'aux variantes n°1, n°2 et n°3

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à signer le lot n°2 du marché public de fourniture d'un camion de collecte d'ordures ménagères avec l'entreprise FAUN ENVIRONNEMENT (07500 GUILHERAND-GRANGES) pour un montant de 257 648,00 € HT correspondant à l'offre de base ainsi qu'aux variantes n°1 et n°2

- ➔ **AUTORISE** Monsieur le Président à prendre toute décision et à signer toute pièce qui y serait relative, en ce compris les mises aux points ou modifications de marché public dans la mesure où ces dernières sont sans incidence financière en plus-value sur le montant initial du marché

Le Secrétaire de Séance
Jean-Marc BOUCHET

Acte certifié exécutoire le :

25 JAN. 2024

Le Président
Xavier BRAND

